

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **3 mai 2022**, en présentiel, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

**Sont présents à cette visioconférence :**

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1  
Madame France Tardif, conseillère # 2  
Madame Hélène Côté, conseillère # 3  
Madame Chantal Lacoursière, conseillère # 4

**Est absent :**

Monsieur Paul Olsen, conseiller # 5  
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 6

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Madame France Dumont, directrice générale, greffière-trésorière et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe assistent également à la séance en présentiel.

Les membres présents forment le quorum.

**1. Adoption de la séance du 3 mai 2022 en présentielle;**

**Considérant que** le 21 février 2022, le public peut de nouveau être admis aux séances du conseil ;

**Considérant qu'**au moins un membre du conseil a recours à un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 pour assister à une séance du conseil qui doit être publique en vertu de la loi, la séance doit être publicisée, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Pour satisfaire à cette obligation, la municipalité peut notamment recourir à l'un ou à l'autre des moyens suivants ;

- La publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel de la séance réalisé au moyen d'un appareil tel qu'une tablette, un téléphone ou une caméra ;
- La retranscription intégrale des délibérations des membres du conseil dans un document accessible au public ;
- La diffusion de la séance du conseil sur une plateforme numérique ou par d'autres moyens permettant aux citoyens d'y accéder ;

**Considérant que** la seule publication du procès-verbal, bien que toujours requise en vertu de la loi, n'est pas suffisante pour satisfaire à l'obligation, à moins que ce document ne reproduise l'intégralité des propos tenus lors de la séance du conseil ;

En Conséquence,  
**Il est proposé** Madame Chantal Lacoursière

**Appuyé par Madame Hélène Côté Lambert  
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui  
assistent à la séance**

**Que** le conseil accepte que la présente séance soit tenue devant public à 100 % sa capacité et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en présentiel ;

**Que** la présente séance soit enregistrée par un enregistrement et mise à disposition des citoyennes et citoyens via le site Web de la municipalité.

**2022-05-155**

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

**2. Ouverture de la séance et vérification du quorum ;**

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h 25 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

La séance est publique.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

- 01. Adoption de la séance du 3 mai 2022 en présentielle ;**
- 02. Ouverture de la séance et vérification du Quorum ;**
- 03. Adoption de l'ordre du jour ;**
- 04. Suivi et approbation du procès-verbal du 5 avril 2022 ;**
- 05. Période de questions ;**
- 06. Dépôt des états financiers ;**
  - a. Adoption du rapport financier 2021 du vérificateur ;
  - b. Nomination du vérificateur pour l'année 2022 ;
- 07. Rapport du service incendie ;**
  - a. Nomination lieutenants incendie ;
  - b. Nomination pompière à titre de directrice adjointe ;
  - c. Démission d'un pompier à temps partiel ;
  - d. Mettre fin à l'entente de prêt d'officier avec Cookshire-Eaton ;
  - e. Approbation des dépenses incendie ;
- 08. Rapport réseau routier, eaux et égouts et bâtiments ;**
  - a. Annulation de la résolution 2022-04-114 du procès-verbal du 5 avril 2022 ;
  - b. Adjudication de contrat « Fauchage de bords de chemins municipaux pour la route 257 nord pour 2022 ;
  - c. Annulation de la résolution 2022-04-115 du procès-verbal du 5 avril 2022 ;
  - d. Autorisation d'appel d'offres sur invitation << Fauchage de bords des chemins municipaux>> pour les saisons 2022 à 2027 inclusivement ;
  - e. Demande évaluation des coûts – lumière coin Petit-Québec et 257 Nord ;
  - f. Demande d'évaluation des coûts – lumière coin Cohoes et 212 Est ;
  - g. Achat de bacs bleus et pièces pour le recyclage de Service sanitaire Denis Fortier ;
  - h. Autorisation signature – entente de partenariat du Circuit électrique et l'établissement de servitude – Hydro-Québec ;
  - i. Dépôt – suivi des travaux abri-bois ;
  - j. Terrains rue Principale Sud – projet futur municipal ;
  - k. Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale-volet PPA-CE ;
  - l. Approbation des dépenses ;
- 09. Législation ;**

- a. Adoption du Règlement 127-22 modifiant le R121-21 concernant l'utilisation de l'eau potable ;
  - b. Adoption du Règlement 128-22 modifiant le R118-21 concernant la prévention en matière de sécurité incendie ;
- 10. Administration ;**
- a. Conseil sport loisir de l'Estrie – Adhésion 2022-2023 ;
  - b. Nominations déléguées municipales pour l'organisation de «Marche et cours 2022 et 2023» ;
  - c. Demande de gratuité – Club Quad Mont-Mégantic ;
  - d. Autorisation signature – Entente de service avec l'autorité 911 de prochaine génération ;
  - e. Demande de don – Loterie JEVI 2022 ;
  - f. Invitation – Comité estriens pour des saines habitudes de vie ;
  - g. Invitation – CIUSSS – Adaptation aux changements climatiques et santé dans le HSF ;
  - h. La Passerelle – Mobilisation des élus.es dans le HSF ;
  - i. Appui – Participation 11<sup>e</sup> édition de la Marche pour l'Alzheimer ;
  - j. Proclamation municipale – Semaine de la santé mentale de l'ACSM ;
  - k. Appui – Semaine québécoise des personnes handicapées ;
  - l. Prévention des tiques et maladie de Lyme ;
  - m. Dépôt – Guide municipale en matière de logement ;
  - n. Dépôt – Aide financière – Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable – volet 2 du MELCC ;
  - o. Demande de conteneur – client 786 ;
- 11. Urbanisme ;**
- a. Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de Domtar inc. ;
  - b. Règlement de nuisance – demande ajout sujet ;
- 12. Loisirs et culture ;**
- a. Dépôt – rapport annuel 2021 – bibliothèque municipale ;
- 13. Dépôt de la correspondance ;**
- 14. Correspondance à répondre ;**
- 15. Varia**
- a. Date – invitation soirée reconnaissance et remerciement des bénévoles ;
  - b. Festival Rock & Blues – demande de bénévoles dans conseil ;
  - c. Information site Web sur le conseil municipal ;
  - d. Camp de jour – date entrevue ;
  - e. Modification Bail de location de Centre funéraire Jacques et fils inc.
  - f. Autorisation de démarche – collecte des plastiques agricoles ;
  - g. Location abri-bois et Marché public ;
- 16. Présentation des comptes**
- 17. Rapport de la mairesse**
- 18. Période de questions**
- 19. Fermeture de la séance**

**Attendu que** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

**Sur la proposition** de Madame France Tardif  
**Appuyée par** Madame Chantal Lacoursière  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** l'ordre du jour remis est accepté tel que remis.

**2022-05-156**

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

**4. Suivi et approbation du procès-verbal du 5 avril 2022 ;**

**Attendu que** les membres du conseil avaient reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022 ;

**Attendu que** le procès-verbal doit être approuvé par les membres du conseil qui étaient présents le 5 avril 2022 ;

**Sur la proposition** de Madame Hélène Côté Lambert  
**Appuyée par** Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022 et qu'il soit adopté.

2022-05-157

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

### **5. Période de questions**

Le conseil répond aux questions du public.

Madame Françoise Ruel mentionne qu'elle a deux sujets à aborder avec le conseil.

Elle mentionne que la pancarte <<Attention à nos enfants>> sur la route 257 Sud est désuète. Cette demande a été transférée au directeur de voirie qui en informera le ministère des Transports du Québec afin que ceux-ci changent cette pancarte.

Comme deuxième point, elle mentionne qu'elle et son conjoint ont soumis plusieurs demandes afin d'obtenir un conteneur pour leur compagnie sur la route 257 Sud. Étant donné qu'ils ont un garage commercial pour fonction forestière sur ce terrain ainsi que pour l'entreposage. La demande de conteneur avait été refusée par résolution sans justification. Elle comprend que cela est dans le principe de diminuer le tonnage et la préservation environnementale. Elle mentionne le document qu'elle a soumis au membre du conseil qui mentionne leurs besoins. Elle a aussi en sa possession une liste des matières qui justifiaient la demande d'un conteneur pour leur entreprise. Elle mentionne aussi qu'étant donné qu'il y a déjà des conteneurs existants et qu'en refuser un à une nouvelle compagnie serait inéquitable et que le contrat des vidanges peut être changé en cours d'année. Elle mentionne qu'il n'a pas juste leur compagnie qui en aurait besoin, mais le CPE Ballon rouge également ainsi que l'école pour une question visuelle et de facilité. Donc que le conseil devrait s'assurer du service avant de vouloir diminuer les coûts associés aux conteneurs en valorisant le compostage, la récupération et les écocentres. Sachant que ceux-ci font le maximum de récupération, utilisent les écocentres et les récupérateurs de matières RDD etc., elle mentionne qu'ils ont besoin d'un conteneur.

Madame Johanne Delage, mairesse mentionne qu'au point 10,O, ce sujet sera abordé. Madame Ruel mentionne qu'elle est présente pour prendre les questions avant que le conseil prenne une décision. Monsieur Richard Blais demande la liste des matériaux qui seront mis dans le conteneur. Madame

Ruel mentionne plusieurs matières de sa liste aux membres du conseil.

## **6. Dépôt des états financiers ;**

### **a. Adoption du rapport financier 2021 du vérificateur ;**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été donné conformément à l'article 176.1 paragraphe 2 du code municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont pris connaissance du rapport financier 2021 préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton inc. qui indique un surplus accumulé au montant de 346 555 \$ et un total des immobilisations s'élevant à 5 951 880 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont pris connaissance des recommandations émises par les vérificateurs ;

**Sur la proposition** de Madame Chantal Lacoursière  
**Appuyée** Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

D'approuver le rapport des états financiers 2021 et le rapport du vérificateur Raymond Chabot Grant Thornton inc. tel que déposé.

**2022-05-158**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>i</sup>**

### **b. Nomination du vérificateur pour l'année 2022 ;**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil doit nommer un vérificateur externe pour l'exercice financier 2022, afin de vérifier les états financiers, l'état établissant le taux global de taxation et tout autre document que détermine le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec ;

**Sur la proposition** de Madame Hélène Côté Lambert  
**Appuyée** Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le Conseil nomme la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2022, conformément à l'article 966 du Code municipal.

**2022-05-159**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>ii</sup>**

## **7. Rapport du service incendie**

Dépôt du rapport du service incendie.

**a. Nomination lieutenant service incendie ;**

**Considérant la** résolution 2022-03-053 proposé à la séance du conseil du 1<sup>er</sup> mars 2022 ;

**Considérant que** la municipalité a fait l'affichage du poste de lieutenant à l'interne de son service incendie et qu'elle a eu trois candidats pour ce poste ;

**Considérant que** cet affichage a pour but d'améliorer et de restructurer le service selon les normes incendies du Québec ;

**Considérant que** pour donner suite à leur rencontre avec deux candidats, la directrice générale et le directeur incendie par intérim propose la nomination à titre de lieutenant les deux candidats, Messieurs Samuel Boutin et Patrick Beauchesne ;

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais  
**Appuyée** Madame Hélène Côté Lambert  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil de la municipalité de La Patrie accepte la nomination de Messieurs Samuel Boutin et Patrick Beauchesne à titre de lieutenant à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie de la municipalité de La Patrie ;

**Qu'**afin d'être évalués, les deux pompiers auront une probation d'un an à titre de lieutenant ;

**Que** le salaire s'applique selon le titre tel que la directive de service 27.4 le mentionne.

2022-05-160

**Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>iii</sup>**

**b. Nomination pompière à titre de directrice adjointe ;**

**Considérant la** recommandation du directeur incendie concernant la nomination de Madame Francine Talbot au titre de directrice adjointe ;

**Considérant que** cette dernière fait actuellement toutes les tâches reliées à ce poste tels les rapports de temps, la prise en charge des opérations en attendant l'arrivée du directeur quand celle-ci est requise ainsi que le suivi des véhicules et entretien de la caserne ;

**Considérant que** ce titre lui permettra d'exercer de la discipline au milieu du service ;

**Sur la proposition** de Madame France Tardif  
**Appuyée** Madame Hélène Côté Lambert  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil de la municipalité de La Patrie accepte la nomination de Madame Francine Talbot à titre de directrice adjointe au sein du Service de sécurité incendie de la municipalité de La Patrie.

Qu'afin d'être évaluée, la pompière aura une probation d'un an à titre de directrice adjointe ;

**Que** le salaire s'applique selon le titre tel que la directive de service 27.4 le mentionne.

**2022-05-161**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>iv</sup>**

**c. Démission d'un pompier à temps partiel ;**

**Considérant** la démission de monsieur Denis Jubinville, pompier recruté à temps partiel ;

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais  
**Appuyée** de Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

D'accepter la démission de Monsieur Denis Jubinville comme pompier recruté à temps partiel à La Patrie ;

**De remercier**, Monsieur Denis Jubinville pour ses services.

**2022-05-162**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>v</sup>**

**d. Mettre fin à l'entente de prêt officier et de désincarcération avec Cookshire-Eaton ;**

**Considérant que** la directrice générale et le directeur incendie recommande de mettre fin à l'entente de prêt d'officier et l'entente de désincarcération avec Cookshire-Eaton

**Considérant que** le service incendie de La Patrie a subi une restructuration afin d'assurer la conformité au schéma de couverture de risques en sécurité incendie et à la Loi sur la sécurité incendie du Québec pour donner suite à l'embauche de deux nouveaux lieutenants et de nomination de nouveau titre ;

**Sur la proposition** de Madame Hélène Côté Lambert  
**Appuyée** Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** les membres du conseil autorisent la directrice générale de mettre fin à l'entente de prêt d'officier et l'entente de désincarcération entre La Patrie et Cookshire-Eaton.

**2022-05-163**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>vi</sup>**

**e. Approbation des dépenses incendie ;**

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais  
**Appuyée par** Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- |                                    |           |
|------------------------------------|-----------|
| - Entente entraide Cookshire-Eaton | 646.47 \$ |
| - Batteries pour Apria             | 34.55 \$  |

Pour un total de : 681.02 \$ taxes incluses

**2022-05-164** **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>vii</sup>**

**8. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments :**

Dépôt du rapport du directeur de voirie.

**a. Annulation de la résolution 2022-04-114 du procès-verbal du 5 avril 2022 ;**

**Considérant que** la résolution 2022-04-114 concernant l'adjudication de contrat << Fauchage de bords de chemins municipaux pour la route 257 Nord pour 2022>> du procès-verbal du 5 avril 2022 doit être annulée ;

**Considérant que** cette résolution ne respecte pas le devis et a été adoptée sans tenir compte des critères mentionnés dans celui-ci, et ce, involontairement par les membres du conseil municipal ;

**Considérant que** le conseil tient à suivre en conformité les exigences mentionnées dans le devis pour le fauchage de bords du chemin de la 257 Nord ;

**Sur la proposition** de Madame Chantal Lacoursière  
**Appuyée par** Madame Hélène Côté Lambert  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** les membres du conseil annulent la résolution 2022-04-114 concernant l'adjudication de contrat << Fauchage de bords de chemins municipaux pour la route 257 Nord pour 2022>> du procès-verbal du 5 avril 2022.

**2022-05-165** **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>viii</sup>**

**b. Adjudication de contrat « Fauchage de bords de chemins municipaux pour la route 257 Nord pour 2022 »**

**REPORTÉE**

**c. Annulation de la résolution 2022-04-115 du procès-verbal du 5 avril 2022 ;**

**Considérant que** la résolution 2022-04-115 concernant l'adjudication de contrat << Fauchage de bords de chemins municipaux EXCLUANT la route 257 Nord pour 2022 à 2028 >> du procès-verbal du 5 avril 2022 doit être annulée ;

**Considérant que** cette résolution ne respecte pas le devis et a été adoptée sans tenir compte des critères mentionnés dans celui-ci, et ce, involontairement par les membres du conseil municipal ;

**Considérant que** le conseil tient à suivre en conformité les exigences mentionnées dans le devis pour le fauchage de bords des chemins municipaux EXCLUANT la 257 Nord ;

**Considérant que** pour donner suite aux recommandations de l'avocate, il semble que le devis n'était pas clair pour ce qui est du prix pour un contrat de 6 ans ;

**Considérant qu'il** serait préférable de se prévaloir de la clause de réserve afin annuler le processus d'appel d'offres pour modifier le devis sur le fauchage de bords de chemins municipaux EXCLUANT la route 257 Nord pour les années 2022 à 2028 ;

**Sur la proposition** de Madame Chantal Lacoursière  
**Appuyée par** Madame Hélène Côté Lambert  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** les membres du conseil annulent la résolution 2022-04-115 concernant l'adjudication de contrat << Fauchage de bords de chemins municipaux EXCLUANT la route 257 Nord pour 2022 à 2028 >> du procès-verbal du 5 avril 2022 ;

**Que** le conseil se prévaut de la clause de réserve afin d'annuler le processus d'appel d'offres pour modifier le devis sur le fauchage de bords de chemins municipaux EXCLUANT la route 257 Nord pour les années 2022 à 2028 ;

2022-05-166

**Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>ix</sup>**

**d. Autorisation d'appel d'offres sur invitation « Fauchage de bords des chemins municipaux » pour les saisons 2022 à 2027 inclusivement ;**

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais  
**Appuyée par** Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** la Municipalité de La Patrie procède par demande de soumissions par voie d'appel d'offres su SEAO, auprès des entrepreneurs conformément à l'article 9.35 des lois sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (interdiction de divulgation) pour le fauchage de bords des chemins municipaux, dont un contrat de six (6) ans comprenant les saisons 2022 à 2027 inclusivement pour tous les bords de chemins municipaux de La Patrie excluant la route 257 Nord. Pour être considérée, toute soumission doit être reçue au bureau municipal avant jeudi le 26 mai 2022 à 11 h. L'ouverture des soumissions se fera au bureau municipal dans la salle du conseil à 11 h 05.

**e. Demande d'évaluation des coûts – lumières coin Petit-Québec et 257 Nord ;**

**Considérant** la demande du conseil pour faire faire une soumission pour l'installation d'une lumière à l'intersection du chemin du Petit-Québec et la route 257 Nord ;

**Considérant qu'**Hydro-Québec doit faire l'acquisition du poteau auprès de la compagnie de télécommunication ;

**Considérant** l'avis préliminaire du coût des travaux reçu le 13 avril 2022 par Hydro-Québec comprenant la modification de réseau pour l'installation d'un luminaire pour la municipalité, service général, l'ajout de deux portées de basse tension, installation d'un transformateur et remplacement d'un poteau de télécom plus les frais d'acquisition du poteau qui ne sont pas inclus dans les frais de coût préliminaire ;

**Sur la proposition** de Madame Chantal Lacoursière  
**Appuyée par** de Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal accepte la dépense de 9 460.00 \$ avant taxes pour la modification de réseau pour l'installation d'un luminaire pour la municipalité, service général, l'ajout de deux portées de basse tension, installation d'un transformateur et remplacement d'un poteau de télécom plus les frais d'acquisition du poteau qui ne sont pas inclus dans les frais de coût préliminaire afin que l'intersection du chemin du Petit-Québec et la route 257 Nord soit éclairée ;

**Que** pour le rajout de luminaires DEL avec potence de 8 pieds acheté et monté par Philippe Mercier inc. et installer par Hydro-Québec au coût de 600 \$ sans taxes soit accepté.

**f. Demande d'évaluation des coûts – lumières coin Cohoes et 212 Est ;**

**Considérant** la demande du conseil pour faire faire une soumission pour l'installation d'une lumière à l'intersection du rang Cohoes et la route 212 Est ;

**Considérant** l'avis préliminaire du coût des travaux reçu le 6 avril 2022 par Hydro-Québec comprenant l'installation d'un luminaire avec service général ;

**Considérant que** la compagnie Philippe Mercier inc. a fait une soumission pour un luminaire déjà monté pour un montant de 600 \$ plus taxes ;

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais  
**Appuyée par** Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal accepte la dépense de 4 830 \$ avant taxes pour les coûts d'installation et des travaux d'Hydro-Québec comprenant la modification de la ligne et l'installation de luminaire plus les frais d'acquisition du luminaire de Philippe Mercier inc. d'un montant de 600 \$ plus taxes qui ne sont pas inclus dans les frais de coût préliminaire afin que l'intersection du rang Cohoes et la route 212 Est soient éclairés pour les automobilistes.

**2022-05-169      Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xii</sup>**

- g. Achat de bacs bleus et pièces pour le recyclage de Service sanitaire Denis Fortier ;**

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais  
**Appuyée par** Madame Chantal Lacoursière  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil fasse l'achat de quinze (15) bacs bleus de 360 litres pour la récupération, de vingt (20) essieux 12 pouces ainsi que vingt (20) sets de roues caoutchouc (2 roues chaque) et fasse parvenir un chèque de 2 715 \$ taxes en sus à Service sanitaire Denis Fortier.

**2022-05-170      Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xiii</sup>**

- h. Autorisation signature – entente de partenariat du Circuit électrique et l'établissement de servitude – Hydro-Québec ;**

**Considérant que** plusieurs ententes sont requises pour l'installation des bornes de recharge rapides au 56, rue Notre-Dame Ouest à La Patrie ;

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais  
**Appuyée par** Madame Hélène Côté Lambert  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal autorise la directrice générale à signer l'entente de partenariat du Circuit électrique ainsi que l'établissement de servitude d'Hydro-Québec.

**2022-05-171      Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xiv</sup>**

- i. Dépôt – suivis des travaux de l'abri-bois ;**

La directrice générale dépose aux membres du conseil le courriel concernant la demande de suivi au responsable des travaux de l'abri-bois. Les membres du conseil prennent connaissance du présent document.

- j. Terrains rue Principale Sud – Projet futur municipal ;**

**Considérant que** la Municipalité de La Patrie souhaite acquérir des terrains en zone commerciale pour d'éventuel projet de voirie et caserne incendie ;

**Sur la proposition** de Madame France Tardif  
**Appuyée par** Madame Chantal Lacoursière  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal autorise la direction générale à faire les démarches nécessaires auprès de propriétaires concernés afin de savoir leur prix de ventes des terrains.

**2022-05-172**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xv</sup>**

***k. Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale-volet PPA-CE ;***

**Considérant** l'aide financière accordée pour l'amélioration ou la construction de routes municipales offertes par le programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) ;

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais  
**Appuyée par** Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Il est résolu** unanimement de déposer une demande d'aide financière au montant de 28 411.76 \$ pour les travaux d'amélioration des chemins suivants :

- Chemin de Bethléem
- Chemin du Petit-Canada Ouest
- Chemin du Petit-Québec
- Chemin Boulanger

**De** faire la demande auprès du député, Monsieur François Jacques, dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

**2022-05-173**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xvi</sup>**

**I. Approbation des dépenses de voirie ;**

**Sur la proposition** de Madame France Tardif  
**Appuyée par** Madame Chantal Lacoursière  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Les dépenses sont :

- |                          |           |
|--------------------------|-----------|
| - Écoute fuite           | 500.00\$  |
| - Auscultation du réseau | 2000.00\$ |
| - Nettoyage puit         | 5000.00\$ |
| - Madrier pont           | 2200.00\$ |
| - Signalisation          | 1200.00\$ |

- Outils divers Pelles Balais Râteau	300.00\$
- Déphosphatation	3500.00\$
- Centre communautaire	1000.00\$
- Salle municipale	1500.00\$

Pour un total de : 17 200 \$ taxes en sus

2022-05-174 **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xvii</sup>

## **9. Législation**

### ***a. Adoption du Règlement 127-22 modifiant le R121-21 concernant l'utilisation de l'eau potable ;***

**Considérant que** la municipalité de La Patrie a adopté un règlement concernant l'utilisation de l'eau potable portant le numéro 121-21 ;

**Considérant qu'**un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par Monsieur Philippe Delage à la séance du conseil tenue le 5 avril 2022 ;

En conséquence :

**Sur la proposition** de Madame Hélène Côté Lambert

**Appuyée par** Madame France Tardif

**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

L'article 6.9 est ajouté et se lit comme suit :

#### **6.9 Bâtiments vacants ou occupés**

Tout écoulement d'eau (purge continue) ayant pour but de protéger la tuyauterie du gel est interdit

Il est interdit de laisser tout bâtiment sans chauffage adéquat. Un chauffage adéquat doit être maintenu pour prévenir tout bris de tuyauteries.

Tout bris de tuyauterie qui survient dans un bâtiment vacant est présumé être dû à la négligence du propriétaire d'y maintenir un chauffage adéquat.

Si par cette négligence, un bris du réseau privé ou municipal survient et nécessite une intervention des employés de voirie de la municipalité et/ou occasionne un manque d'eau potable pour la population, le propriétaire du bâtiment s'expose à payer les frais qui correspondent au coût réel des réparations effectuées pour résoudre le problème. Les frais comprennent le coût de la main-d'œuvre, le coût du déplacement, le coût des matériaux et le coût d'approvisionnement en eau, entre autres.

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**2022-05-175**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xviii</sup>**

***b. Adoption du Règlement 128-22 modifiant le R118-21 concernant la prévention en matière de sécurité incendie ;***

**Attendu que** la municipalité de La Patrie a adopté un règlement concernant la prévention en matière d'incendie portant le numéro 118-21 ;

**Attendu qu'**un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par Monsieur Philippe Delage à la séance du conseil tenue le 5 avril 2022 ;

En conséquence :

**Sur la proposition** de Madame Richard Blais  
**Appuyée par** Madame Hélène Côté Lambert  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

L'article 6 est modifié comme suit :

- Remplacement du Code national de prévention des incendies – Canada 1995 par le Code national de prévention des incendies – Canada 2010

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**2022-05-176**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xix</sup>**

**10. Administration**

**a. Conseil sport et loisir de l'Estrie - Adhésion 2022-2023 ;**

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais  
**Appuyée par** Madame Hélène Côté Lambert  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**D'adhérer** au conseil sport et loisir Estrie pour 2022-2023 au coût de 70 \$ ;

**Que** le conseil municipal nomme Madame France Tardif et Madame Chantal Lacoursière comme délégués pour Conseil sport et loisir de l'Estrie.

**2022-05-177**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xx</sup>**

**b. Nominations déléguées municipales pour l'organisation de <<Marche/cours 2022 et 2023>> ;**

**Considérant que** La Patrie sera la municipalité hôte pour le Marche/cours 2023 ;

**Considérant qu'il** est de coutume dans le comité organisateur qu'un représentant de la prochaine municipalité hôte fasse partie du comité organisateur de l'édition précédente afin de voir quelle est l'ampleur du projet et être en connaissance de cause lorsque l'organisation se fera dans son propre milieu ;

**Sur la proposition** de Madame Hélène Côté Lambert  
**Appuyée** par Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal nomme Mesdames Johanne Delage, France Tardif, et Chantal Lacoursière comme personnes déléguées à participer à l'organisation de Marche/cours 2022 qui se tiendra à Dudswell le samedi 7 mai ;

**Que** les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

**2022-05-178**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xxi</sup>**

**c. Demande de gratuité – Club Quad Mont-Mégantic ;**

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais  
**Appuyée** par Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal de La Patrie autorise la location gratuite de l'abri-bois et du Centre communautaire au Club Quad Mont-Mégantic, pour le Festi-Quad, le samedi 11 juin 2022 pour toute la journée ;

**Que** le Festi-Quad devra remplir un contrat de location de l'abri-bois et faire le dépôt demandé.

**2022-05-179**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xxii</sup>**

**d. Autorisation signature – Entente de service avec l'autorité 911 de prochaine génération ;**

**Considérant qu'**auparavant, les municipalités signaient une entente 9-1-1 avec le fournisseur téléphonique sur leur territoire. Pour le 9-1-1 de prochaine génération l'entente doit être signée avec Bell en tant que fournisseur de réseau 9-1-1 désigné par le CRTC pour le Québec, l'Ontario, le Manitoba et les provinces de l'Atlantique ;

**Considérant** la nouvelle entente de service avec l'autorité 9-1-1 PG de prochaine génération (9-1-1PG). Cette nouvelle

entente est nécessaire pour que Bell puisse fournir les services 9-1-1PG dans notre municipalité/MRC/première nation/province ;

**Considérant que** cette entente non modifiable a été déposée et approuvée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

**Considérant que** l'Autorité 9-1-1(soit la municipalité, MRC, etc.) joue un rôle essentiel dans l'avancement du 9-1-1PG grâce à l'exécution de l'entente de service de l'Autorité 9-1-1PG ;

**Considérant qu'il** s'agit de la première étape pour permettre aux Centres d'Appel de la Sécurité Publique (CASP) 9-1-1 identifiés dans cette entente (annexe C) qui fournissent le service de réponse/répartition 9-1-1 pour nous de commencer leur migration de E9-1-1 à 9- 1-1PG. Les CASP ne seront pas autorisés à migrer vers le 9-1-1PG tant que la nouvelle entente n'aura pas été signée ;

**Considérant que** le réseau 9-1-1 offert par Bell est gratuit aujourd'hui pour les municipalités et le demeurera en mode 9-1-1 de prochaine génération. Le paragraphe 3 de l'entente fait allusion aux frais indiqués dans le document Tarif Des Services Nationaux ci-dessous et identifie ce qu'un Centre d'Appel de la Sécurité Publique (CASP) ou une municipalité aurait à payer s'il faisait appel aux services professionnels de Bell 9-1-1 advenant qu'ils décident de faire des installations additionnelles non incluses dans le service 9-1-1 ;

**Sur la proposition** de Madame Hélène Côté Lambert  
**Appuyée** par Madame Chantal Lacoursière  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal de La Patrie autorise Madame France Dumont, directrice générale à signer ladite entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération.

2022-05-180

**Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xxiii</sup>**

#### **e. Demande de don – Loterie JEVI 2022 ;**

**Considérant que** JEVI, centre de prévention du suicide – Estrie effectue 75 interventions par jour, à raison de 5 jours par semaine. Ce n'est pas seulement un organisme important, mais bien une ressource essentielle. JEVI assure l'accès à des services gratuits, confidentiels et de très grande qualité, exactement ce dont la population a besoin en ce moment ;

**Considérant que** les intervenants de JEVI redonnent espoir. Et de l'espoir, en ces temps difficiles, on en a grandement besoin et invite la municipalité à travailler avec eux pour réduire le taux de suicide en participant à la Loterie JEVI ;

**Sur la proposition** de Madame France Tardif  
**Appuyée** par Madame Chantal Lacoursière  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal autorise l'achat d'un billet de 150 \$ à l'organisme JEVI afin d'aider les intervenants à redonner espoir à ceux qui en ont de besoin.

**2022-05-181 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xxiv</sup>**

**f. Invitation – Comité estrien pour des saines habitudes de vie ;**

**Considérant que** le Comité Estrien pour des saines habitudes de vie et ses partenaires désire rencontrer la municipalité afin d'établir un premier contact avec nous et d'alimenter son prochain plan d'action à la lumière des besoins et des réalités de notre milieu ;

**Considérant que** lors de quatre conversations éclairés vous ferez la connaissance du Comité Estrien SHV, du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, du Conseil Sport Loisir de l'Estrie, ainsi que des représentants de la Direction de Santé publique de l'Estrie ;

**Sur la proposition** de Madame France Tardif  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal autorise Mesdame Johanne Delage, Chantal Lacoursière et Hélène Côté Lambert et Monsieur Richard Blais à participer à cette rencontre qui aura lieu le 19 mai de 18 h 30 à 20 h 30, à la salle Guy Veilleux de Cookshire.

**Que** les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

**2022-05-182 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xxv</sup>**

**g. Invitation – CIUSSS – Adaptation aux changements climatiques et santé dans le HSF ;**

**Considérant que** les stagiaires en médecine qui font un stage à la Direction de santé publique auront le mandat d'animer une rencontre (en mode virtuel) qui permettra d'amorcer l'identification :

- des **populations qui seront les plus vulnérables** face aux changements climatiques sur le territoire du HSF

des **aléas climatiques\*** qui affecteront le plus notre territoire

**Sur la proposition** Madame France Tardif  
**Appuyée par** Madame Chantal Lacoursière  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal autorise Monsieur Richard Blais et Mesdames Johanne Delage et Hélène Côté Lambert à participer à cette rencontre concernant la consultation sur l'adaptation aux changements climatiques et santé dans le HSF où différentes dates seront offertes.

#### **h. La Passerelle – Mobilisation des élus.es dans le HSF ;**

**Considérant que** c'est avec enthousiasme que La Passerelle sollicite notre attention sur un projet spécial mené dans le Haut-Saint-François ;

**Considérant que** ceux-ci tiennent à nous informer au sujet de plusieurs activités à venir au courant de l'été jusqu'en automne, soit de juillet à octobre 2022, des expositions de plaques de contributeurs et contributrices au développement de l'Estrie avec nos partenaires du HSF qui ont soutenu le projet de la Décennie 2015-2024 décrété par l'ONU et financé par le MIFI en collaboration avec les Communautés culturelles de l'Estrie (FCCE) ;

**Considérant que** ces expositions de plaques auront lieu dans des sites d'affluences, dont 5 sites qu'ils ont déterminés dans le cadre du projet avec les partenaires, soit, Cookshire-Eaton/East-Angus, Lingwick, La Patrie, Sawyerville et Dudswell ;

**Sur la proposition** Madame chantal Lacoursière  
**Appuyée par** Madame Hélène Côté Lambert  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal autorise Madame Johanne Delage à participer à cette rencontre concernant la reconnaissance des contributions des personnes d'africaine au développement de l'Estrie et de discuter de l'intérêt et la participation de la municipalité sur l'adoption de ce projet et de nos actions en tant qu'acteurs sociaux pour l'intégration de la diversité culturelle dans le HSF.

#### **i. Appui – Participation 11<sup>e</sup> édition de la Marche pour l'Alzheimer ;**

**Considérant que** chaque année, la Marche pour l'Alzheimer permet de recueillir des fonds essentiels au maintien des programmes et services offerts par la Société Alzheimer de l'Estrie aux personnes et familles vivant avec la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée ;

**Considérant qu'**avec le nombre de diagnostics qui ne cesse de croître tous les ans, le besoin de soutien pour aider et accompagner ces personnes n'a jamais été aussi important ;

**Considérant que** la Société Alzheimer de l'Estrie a donc fixé son objectif de collecte de fonds à 15 000 \$. Après avoir passé deux ans sans possibilité de rassemblement, la Société Alzheimer de l'Estrie a décidé de faire les choses autrement cette année. De nouvelles activités – telles qu'une prestation musicale, un pique-nique en famille et la vente de barbe à papa – ont été ajoutées au programme après la marche ;

**Considérant que** les résidents de toutes les régions de l'Estrie peuvent faire une différence dans la vie des personnes touchées et leur famille en participant à la Marche pour l'Alzheimer ;

**Sur la proposition** Monsieur Richard Blais  
**Appuyée par** Madame Hélène Côté Lambert  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal autorise Madame France Tardif à participer à cette marche qui aura lieu le 28 mai 2022 de 10 h à 13 h 30 au Parc Jacques-Cartier à Sherbrooke ;

**Que** le conseil offre un montant de 50 \$ afin de soutenir la Société Alzheimer de l'Estrie.

**2022-05-185**      **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxviii</sup>

**j. Proclamation municipale – Semaine de la santé mentale de l'ACSM ;**

**Considérant que** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

**Considérant que** l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

**Considérant que** nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

**Considérant que** les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

**Considérant que** la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

**Considérant qu'il** est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale

**Sur la proposition** Madame Hélène Côté Lambert  
**Appuyée par** Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** la municipalité de La Patrie proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble,

contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

**2022-05-186      Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xxix</sup>**

**k. Appui – Semaine québécoise des personnes handicapées ;**

**Considérant que** l'Office des personnes handicapées du Québec prépare déjà la 26<sup>e</sup> édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées, qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2022 sous le thème « Contribuer à 100 % » ;

**Considérant que** nous sommes invités à souligner cet événement avec elle et à passer à l'action pour accroître le pouvoir d'agir des personnes handicapées afin qu'elles puissent contribuer à 100 % de leurs capacités ;

**Sur la proposition** Madame Chantal Lacoursière

**Appuyée par** Madame Hélène Côté Lambert

**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** la municipalité de La Patrie proclame la Semaine québécoise des personnes handicapées du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2022 sous le thème << Contribuer à 100%>> en publicisant l'information sur les réseaux sociaux, le site Web et le Jaseur municipal.

**2022-05-187      Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xxx</sup>**

**I. Prévention des tiques et maladie de Lyme ;**

**Considérant que** le réchauffement climatique aura des conséquences importantes sur notre mode de vie et lors de nos activités extérieures. Et une de ces conséquences est l'arrivée de tiques dans notre paysage québécois ;

**Considérant que** malheureusement elles ne sont pas inoffensives, car elles propagent de graves maladies, dont la maladie de Lyme. Les tiques se retrouvent partout au Québec, sur nos terrains, dans nos parcs et nos forêts. Plus de 50% des personnes ne remarqueront jamais la morsure (donc n'auront jamais le traitement préventif) ;

**Considérant qu'**Enfance Lyme Québec aimerait nous offrir son programme de prévention. Ce plan de sensibilisation comporte une affiche, une formation incluant un plan d'intervention en cas de morsure pour nos employés et pour nos animateurs de camps, des jeux pour les enfants, ainsi qu'un dépliant informatif pour les parents ;

**Considérant qu'**on commence à parler de prévention, mais ne parle jamais des personnes atteintes et qui sont maintenant rendues à la phase chronique de la maladie. Malheureusement, elle est très peu connue et mal diagnostiquée par notre système de santé québécois (ce qui a été confirmé par la dernière étude de INESSS, mars 2021) ;

**Considérant que** les enfants atteints ont de la difficulté à fonctionner, à se tenir debout, à marcher, à se concentrer, ils vivent en permanence avec des douleurs insupportables qui les empêchent d'aller à l'école, de faire leurs activités, de vivre leur vie d'enfant. Cette maladie peut avoir de très graves conséquences aux niveaux : physique, psychologique, financier et social ;

**Considérant que** la mission d'Enfance Lyme Québec est d'aider les enfants atteints de la maladie de Lyme et coinfections, mais aussi d'informer la population sur les risques et la prévention des maladies transmises par les tiques en créant de nouvelles habitudes de vie ;

**Sur la proposition** Madame Chantal Lacoursière

**Appuyée par** Madame France Tardif

**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** la Municipalité de La Patrie utilise le programme de prévention où ce plan de sensibilisation comporte une affiche, une formation incluant un plan d'intervention en cas de morsure pour nos employés et pour nos animateurs de camps, des jeux pour les enfants, ainsi qu'un dépliant informatif pour les parents.

2022-05-188

**Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxxi</sup>

**m. Dépôt – Guide municipale en matière de logement ;**

La directrice générale dépose aux membres du conseil le Guide municipal en matière de logement de Madame Lyne Journault, agente de Vitalisation de la MRC du HSF. Ceux-ci prennent connaissance du présent document.

**n. Dépôt – Aide financière – Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable – volet 2 du MELCC ;**

La directrice générale adjointe dépose aux membres du conseil la lettre du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant le montant d'aide financière octroyée de 17 553.74 \$ dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable – volet 2. Les membres du conseil prennent connaissance du présent document.

**o. Demande de conteneur – client 786 ;**

**Considérant la** demande pour l'obtention d'un conteneur pour le client 786 ;

**Considérant que** la municipalité de La Patrie souhaite participer à la diminution du tonnage en ne favorisant pas les conteneurs à déchets ;

**Considérant que** le client 707 a des conteneurs qu'il ne semble pas utiliser depuis que son commerce a fermé ;

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais

**Appuyée par** Madame France Tardif

**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** la Municipalité de La Patrie autorise la direction générale à faire la demande au client 707 afin de voir si celui-ci est prêt à ne plus avoir de conteneur afin que celui-ci soit transféré au client 786.

2022-05-189

**Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxxii</sup>

## **11. Urbanisme**

### **a. Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de Domtar inc. ;**

**Attendu que** la compagnie Domtar inc. nous a expédié une demande d'avis sur la conformité à la réglementation municipale d'une demande d'autorisation de récolte présentée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec ;

**Attendu que** cette demande est en tout point conforme à la réglementation municipale en vigueur ;

**Attendu que** cette demande affecte les lots dont la liste est jointe à la présente.

**Attendu que** Monsieur Marc Turcotte, inspecteur de la municipalité de La Patrie approuve cette demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

**Sur la proposition** Monsieur Richard Blais

**Appuyée par** Madame Chantal Lacoursière

**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Recommander** à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accueillir la demande de la compagnie Domtar inc. étant donné que cette dernière est conforme à la réglementation municipale applicable ;

**Permettre** à la compagnie Domtar inc. d'effectuer des récoltes forestières, selon les modalités décrites, sur les lots visés sur le territoire de la Municipalité.

2022-05-190

**Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxxiii</sup>

### **b. Règlement de nuisance – demande ajout sujet;**

**Considérant que** la cour municipale de East-Angus est à regarder la mise à jour du règlement des nuisances;

**Considérant que** chaque municipalité peut amener ses suggestions sur l'ajout de critères pour ce règlement;

**Sur la proposition** Monsieur Richard Blais

**Appuyée par** Madame France Tardif

**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal demande à la greffière de la cour municipale d'ajouter un critère concernant la durée que les citoyens et citoyennes puissent laisser leurs bacs de poubelle, compost et recyclage sur le bord du chemin municipal ou public.

2022-05-191

**Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxxiv</sup>

## **12. Loisirs et culture**

### ***a. Dépôt – rapport annuel 2021 – Bibliothèque municipale ;***

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport annuel 2021 de la bibliothèque municipale provenant du Réseau BIBLIO de l'Estrie. Les membres du conseil prennent connaissance du présent règlement.

## **13. Dépôt de la correspondance**

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

## **14. Correspondances à répondre**

## **15. Varia**

### **a. Date -invitation soirée reconnaissance et remerciement des bénévoles ;**

La directrice générale adjointe demande aux membres du conseil de choisir une date parmi plusieurs afin d'organiser la soirée des bénévoles de La Patrie. Les membres du conseil décident d'une date ensemble soit le 10 ou 17 septembre 2022. De plus, le chansonnier désigné pour la soirée sera Monsieur Dave Leblanc afin d'encourager local.

### **b. Festival Rock & Blues – demande de bénévole dans le conseil ;**

La directrice générale adjointe amène la demande de Monsieur Mathieu Poulin concernant s'il y a des élus intéressés à faire du bénévolat pendant le Festival Rock & Blues de La Patrie qui aura lieu du 5 au 7 août 2022. Monsieur

Richard Blais et Mesdames Johanne Delage et Chantal Lacoursière proposent leurs noms pour faire du bénévolat.

**c. Information – site Web sur le conseil municipal ;**

Les membres du conseil prennent connaissance du Facebook Lapatriens/Lapatriennes ainsi qu'un site Web mentionnant des faits sur le conseil municipal.

**d. Camp de jour – date entrevue ;**

La directrice générale adjointe demande la disponibilité des ressources humaines pour afin de rencontrer les candidats pour le camp de jour. Les ressources humaines proposent plusieurs dates. La directrice générale adjointe va contacter les candidats pour programmer les entrevues.

**e. Modification bail de location Centre funéraire Jacques et fils inc ;**

**Considérant que** le conseil municipal a adopté le 5 avril 2022 la résolution 2022-04-127 concernant le nouveau bail de Centre funéraire Jacques et Fils inc. ;

**Considérant que** des modifications doivent être effectuées ;

**Sur la proposition** de Madame France Tardif  
**Appuyée par** Madame Chantal Lacoursière  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**De louer** au Centre funéraire Jacques et Fils inc., pour une période d'un (1) an, le local 205 et la grande salle du Centre communautaire situé au 44, rue Garneau, La Patrie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, pour une somme de 375 \$ par mois, selon les termes d'un bail daté du 5 avril 2022 ;

**D'autoriser** Madame Johanne Delage, mairesse et Madame France Dumont, directrice générale, greffière-trésorière, à signer ledit bail au nom de la municipalité de La Patrie.

2022-05-192

**Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxxv</sup>

**f. Autorisation de démarche – collecte des plastiques agricoles ;**

**Considérant que** la municipalité de La Patrie a plusieurs agriculteurs utilisant les plastiques agricoles ;

**Sur la proposition** de Madame Hélène Côté Lambert  
**Appuyée par** Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**D'autoriser** Madame France Tardif à faire les démarches nécessaires pour la récupération du plastique agricole.

**g. Location abri-bois et Marché public ;****REPORTÉ****16. Présentation des comptes**

**Sur la proposition** de Madame Chantal Lacoursière, appuyé par Monsieur Richard Blais, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 97 265.43 \$, Référence aux numéros de chèque 202200219 à 202200266 et référence aux chèques numéros 11232 à 11257 et les chèques numéros 202200133 à 202200194 et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalise 2 715.09 \$.

**17. Rapport de la mairesse****18. Période de questions**

Les membres du conseil répondent aux questions provenant du public.

Madame Ruel tient à féliciter le conseil pour la collecte des plastiques agricoles. Concernant le point 10o, celle-ci tient à remercier le conseil pour l'effort de collaboration et d'ouverture pour leur permettre d'obtenir un conteneur. Celle-ci a des questions supplémentaires pour les membres du conseil.

Est-ce que le conseil à une politique ou un règlement pour régir l'utilisation des conteneurs sur le territoire ?

Madame France Dumont directrice générale mentionne que la municipalité n'a pas de règlement, mais qu'avant qu'elle arrive, il avait eu une décision de conseil qui disait qu'il ne voulait pas plus de conteneurs. C'est aussi pour cela qu'ils avaient fait le tour des entreprises pour avoir un contrat avec chaque entrepreneur et commerçant pour limiter les conteneurs. Il n'y a pas de règlement, c'est une entente.

Madame Ruel demande si cette vérification là qui est fait auprès des commerces, est-ce qu'elle est révisable annuellement avec les nouveaux commerces qui s'implantent sur le territoire et qui font la demande pendant l'année sont refusé sous prétexte de cette entente-là qui ne semble plus à jour ?

Madame France Dumont explique que quand l'entente qui a été faite sur la même entente que leur notre fournisseur d'une durée de 4 ans. Ainsi, d'ici la fin de l'année 2022, en

décembre, la municipalité retombe en négociation avec leur fournisseur pour déterminer s'il change où le reprend. En même temps, pour faire des modifications et refaire une tournée pour les commerçants au niveau des besoins en conteneurs ou si le conseil décide de finalement tout les enlever, cela se fera d'ici la fin de l'année pour cette décision.

Madame Ruel demande :

Est-ce qu'il a un contrôle de fait sur la gestion des matières compostables et recyclables dans les bacs noirs avant de venir diminuer les services des conteneurs essentiels et justifiés pour nos commerces ? Elle se mentionne, mais ajoute aussi l'école primaire où les élèves se font accueillir par 9 bacs noirs qui sont dans l'entrée où les enfants jouent dans cette cour ainsi que le CPE Ballon rouge qui eux avaient fait la demande de conteneur étant donné leurs matières qui ne peuvent aller à la récupération où au compostage. Qu'il est difficile pour les employés de la garderie de trainer les bacs jusqu'au chemin. Elle mentionne que sait correct si leur point est positif, mais si on considère l'ensemble du territoire en développement, avant d'aller pénaliser les commerçants qui ont un besoin essentiel de conteneurs, de par la capacité du bac noir, sans parler des coûts, mais juste de la capacité pleine et entière du bac noir, est-ce qu'il aurait moyen de diminuer le tonnage autrement qu'en éliminant à 100 % les conteneurs que, en ce moment, la municipalité bénéficie ?

La directrice générale mentionne qu'avec l'incorporation du compost, la municipalité pourra constater en 2023 l'impact sur le tonnage des ordures. En ce moment, il n'y a pas de vérification en tant que telle sauf les statistiques de tonnages reçus par la compagnie d'enfouissement. En ce moment, il a une belle constatation de la diminution du tonnage depuis l'instauration du compost. Madame Johanne Delage, mairesse ajoute que la municipalité de La Patrie était la municipalité qui enfouissait le plus parmi la MRC du HSF.

Madame Ruel mentionne qu'elle sait l'impact du bac brun et du recyclage et qu'elle est la première à l'utiliser. Elle mentionne qu'il a d'autres moyens d'aller chercher la diminution des déchets dans d'autres contextes que le commercial, de par la croissance des services, le besoin. Selon elle, il a une concordance à faire concernant le vouloir de diminuer les dépenses de la municipalité et la couverture des services qui es demandé par plus qu'un demandeur.

Monsieur Richard Blais mentionne qu'au sujet de l'école et la garderie, cela ne concerne pas le dossier de Madame Ruel sauf que, eux ne paient pas pour ce service. Ils n'ont aucuns frais pour les collectes de vidanges, compost et recyclage. Les services sont gratuits due à une loi provinciale. Il mentionne que comme municipalité. Il a le pouvoir de choisir qu'elle système il mettre en place. Car au final, si un conteneur est amené à la garderie ou l'école, c'est à la charge des citoyens ces frais. Le conseil souhaite ainsi penser global.

Madame Ruel mentionne que c'est vraiment au sujet de l'image que l'on donne à nos enfants qui jouent à côté des conteneurs. Monsieur Blais demande où sont les poubelles de l'école en ce moment ? Madame Ruel mentionne qu'ils sont le long du mur de l'école et que les enfants jouent au

basket à côté des poubelles. Monsieur Blais mentionne que c'est la décision de l'école qui choisisse où mettre leurs bacs noirs et de choisir un endroit où cela aurait plus d'allure. Celui-ci mentionne aussi le CPE laisse maintenant ses déchets sur le bord du chemin en tout temps. Le chemin est pourtant déneigé jusqu'aux bacs. Le prix d'un conteneur est dispendieux et le conseil souhaite les enlever. C'est certain que pour le commercial, ils peuvent s'accommoder avec les raisons justifiables. Madame Ruel tient à mentionner que tous les autres CPE du territoire, les conteneurs leur sont fournis. Monsieur Blais mentionne que des tournées d'inspection ont été faites avant les cueillettes pour le tonnage de déchets dans les bacs noirs du CPE et que ceux-ci n'étaient pas pleins. Madame Ruel demande si l'inspection est faite de façon régulière et non juste une fois dans l'année. Monsieur Blais mentionne que cela a été fait régulièrement. Madame Ruel mentionne que s'il faut toujours s'accommoder d'échange de conteneurs pour en obtenir un, cela n'augurera pas bien pour les futurs commerces. Eux on besoins d'un conteneur peu importe le prix, mais ne comprennent pas pourquoi il doit l'obtenir d'un autre commerce qui n'en a pas besoin, et ce, même si cela leur coûtera plus cher.

Madame Chantal Lacoursière mentionne que le conseil devrait prendre le temps de façon éclairer et calme qu'une rencontre sera faite entre les membres du conseil par rapport aux besoins des commerces, de l'école et de la garderie pour l'accommodement et de voir à pouvoir dans le meilleur des mondes ce qui peut être fait. La municipalité a à s'améliorer selon les besoins. Madame France Dumont mentionne que la municipalité fera le tour des commerces afin de voir les besoins de tout un chacun.

Madame France Tardif remarque que les commerces utilisent beaucoup les conteneurs en jetant toute sorte de matière récupérable, etc.

La directrice générale mentionne l'ouverture de la municipalité pour l'obtention des conteneurs et un contrôle plus serré pour certains.

En conclusion, Madame Ruel mentionne le fait de ne pas oublier dans le futur contrat que si de nouvelles entreprises voient le jour, que le service leur est offert si celle-ci a un besoin justifiable.

### **19.Fermeture de la séance**

**Sur la proposition** de Madame Hélène Côté Lambert, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 20 h 43.

**2022-05-195**

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

---

Johanne Delage,  
Mairesse

---

Marie-France Gaudreau,  
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

---

Johanne Delage, Mairesse

---

- i 2022-05-09 – Résolution classée avec Rapport financier 2021;
- ii 2022-05-09 – Résolution classée avec Rapport financier et comptable avisé ;
- iii 2022-05-09 – Résolution mise dans pochette employé ;
- iv 2022-05-09 – Résolution mise dans pochette employé ;
- v 2022-05-09 – Résolution mise dans pochette employé ;
- vi 2022-05-09 – Lettre recommandée envoyée par DG ;
- vii 2022-05-09 – Résolution mise dans pochette incendie dépenses ;
- viii 2022-05-05 – Résolution envoyé au soumissionnaire par courriel ;
- ix 2022-05-05 – Résolution envoyé au soumissionnaire par courriel ;
- x 2022-05-05 – Résolution envoyé aux fournisseurs et devis mis sur SEAO ;
- xi 2022-05-10 – Résolution envoyé par courriel aux personnes fournisseurs ;
- xii 2022-05-10 – Résolution envoyée par courriel aux personnes fournisseurs ;
- xiii 2022-05-10 – Résolution envoyée par courriel SaniFortier ;
- xiv 2022-05-10 – Signature faite par DG et classée au dossier ;
- xv 2022-05-10 – Des recherches seront effectuées par dga et DG éventuellement ;
- xvi 2022-05-10 – Résolution scan et envoyée DG pour transmission ;
- xvii 2022-05-10 – Résolution envoyé au directeur de voirie ;
- xviii 2022-05-05 – Impression des Règlement fait et avis public mis ;
- xix 2022-05-05 – Impression des Règlement fait et avis public mis ;
- xx 2022-04-27 – Inscription faite via internet et paiement par chèque fait ;
- xxi 2022-05-10 – Résolution envoyée courriel et classée dans employés;
- xxii 2022-05-10 – Contrat à jour et envoyée par courriel avec la résolution;
- xxiii 2022-05-10 – Résolution transmise à la DG pour signature du contrat;
- xxiv 2022-04-27 – Chèque imprimé et formulaire rempli
- xxv 2022-04-27 – Inscription faite des quatre élus
- xxvi 2022-04-27 – Envoi du courriel au conseiller pour inscription
- xxvii 2022-04-27 – Envoi courriel pour confirmation participation et de mairesse
- xxviii 2022-04-27 – Don fait via internet et envoi inscription à conseillère par courriel
- xxix 2022-05-10 – Proclamation mise dans le Jaseur municipal, Site Web et Facebook;
- xxx 2022-05-10 – Proclamation dans Jaseur, Site Web et Facebook;
- xxxi 2022-05-10 – Résolution et info mis pour camp de jour SAE;
- xxxii 2022-05-10 – Personne informé lors de la public et lettre envoyée pour demande;
- xxxiii 2022-05-10 – Demande envoyée par courriel avec résolution;
- xxxiv 2022-05-10 – Demande envoyée à la cours municipale East-Angus;
- xxxv 2022-05-10 – Bail signé et mis au dossier;
- xxxvi 2022-05-10 – Résolution mise au dossier de France Tardif;